



PARLEMENT EUROPÉEN

2014 - 2019

Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

2014/2118(DEC)

8.12.2014

PROJET D'AVIS

de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

à l'intention de la commission du contrôle budgétaire

concernant la décharge sur l'exécution du budget de l'Office européen de police
(EUROPOL) pour l'exercice 2013
(2014/2118(DEC))

Rapporteure pour avis: Sylvie Guillaume

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures invite la commission du contrôle budgétaire, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. salue les conclusions de la Cour des comptes estimant que les comptes annuels de l'Office européen de police (EUROPOL) présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de ce dernier au 31 décembre 2013, ainsi que les résultats de ses opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et précisant par ailleurs que les opérations sous-jacentes aux comptes annuels d'EUROPOL relatifs à l'exercice 2013 sont légales et régulières dans tous leurs aspects significatifs;
2. prend acte des observations de la Cour des comptes indiquant des améliorations nécessaires dans le cadre de la légalité et la régularité des opérations et de la gestion budgétaire;
3. considère à cet égard que bien qu'EUROPOL ait fait des progrès au fil des ans concernant l'élaboration, l'exécution et la documentation des procédures de marchés publics, leur efficacité doit encore être améliorée, les critères de sélection n'ayant pas toujours été suffisamment spécifiques et les offres tarifaires réalistes ou en adéquation avec les exigences professionnelles établies; prend note, dans les réponses d'EUROPOL, du processus en cours concernant l'ensemble des procédures de recrutement des appels d'offres, et ce en vue d'améliorer la structure d'organisation interne actuelle;
4. salue les efforts réalisés concernant l'amélioration des taux d'exécution budgétaire, le taux des reports de crédits d'engagement étant passé de 19,6% en 2012 à 11,6% en 2013; regrette toutefois que le taux des reports de crédits engagés pour le titre II (dépenses administratives) reste très élevé, à 41 %, malgré une amélioration par rapport à l'année précédente (49% en 2012);
5. considère, de façon générale, qu'il convient de consacrer davantage d'attention à l'établissement de la bonne gestion financière d'EUROPOL, à savoir l'économie, l'efficacité et la performance avec lesquelles celui-ci a utilisé les crédits dont il dispose afin de remplir les tâches qui lui sont dévolues.